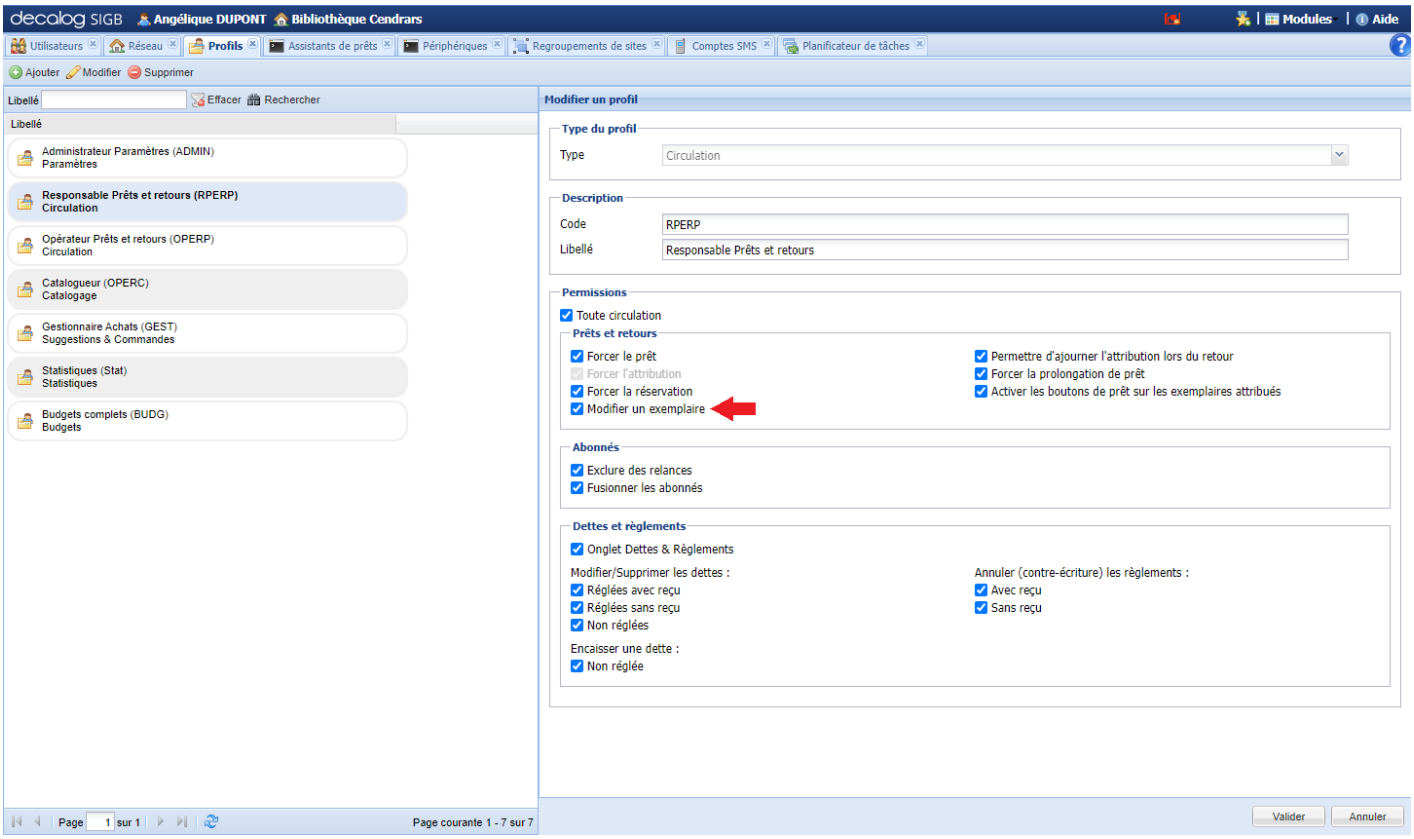
# 7. Circulation : modification directe d’exemplaires et d’abonnés

Depuis les différents onglets du module Circulation, il est possible de pouvoir modifier directement l’exemplaire ou l’abonné concerné.

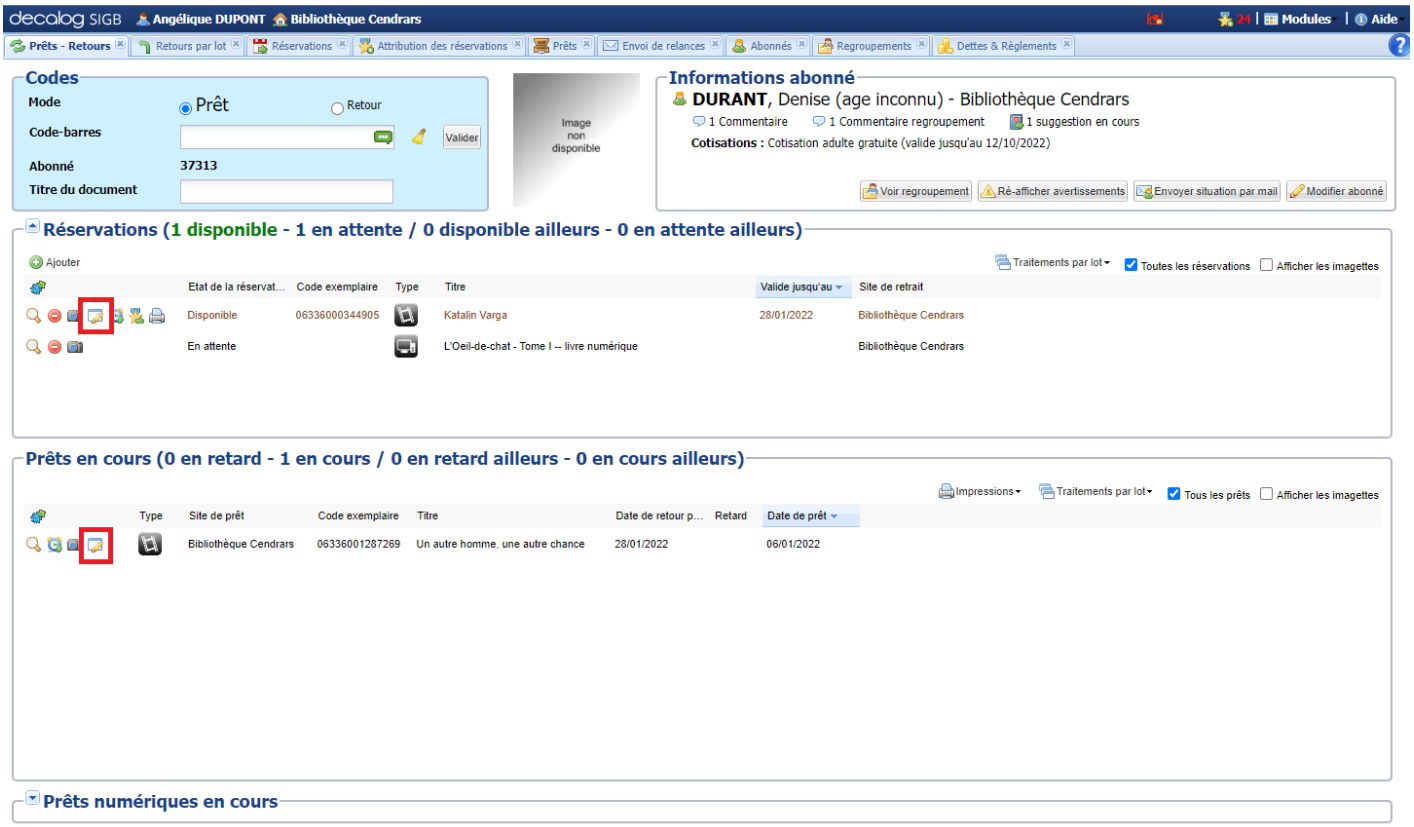
Cela peut être utile par exemple au retour d’un document : il arrive parfois que l’on remarque un élément que l’on souhaiterait notifier au niveau de l’exemplaire (exemple : une page a été déchirée). Dans les versions antérieures de Decalog SIGB, cela nécessitait d’ouvrir le catalogage dans un nouvel onglet du navigateur, de scanner l’exemplaire, de l’ouvrir en modification, d’ajouter le piège, et de le valider, puis de revenir en circulation. Dans cette nouvelle version, il est possible d’ajouter un droit utilisateur, afin que ce dernier puisse directement cliquer lors du retour sur une icône lui permettant de modifier l’exemplaire qu’il est en train de retourner.

Pour cela, il est dans un premier temps nécessaire d’affecter le droit à la modification d’exemplaires aux utilisateurs qui pourront disposer de cet accès direct depuis la circulation. Cela est paramétrable dans Administration du réseau > Profils : la case « Modifier un exemplaire » peut ainsi être cochée sur tous les profils de type Circulation concernés. Si nécessaire, ne pas oublier de réaffecter les profils de droits adéquats aux utilisateurs, par le biais de l’onglet Utilisateurs.

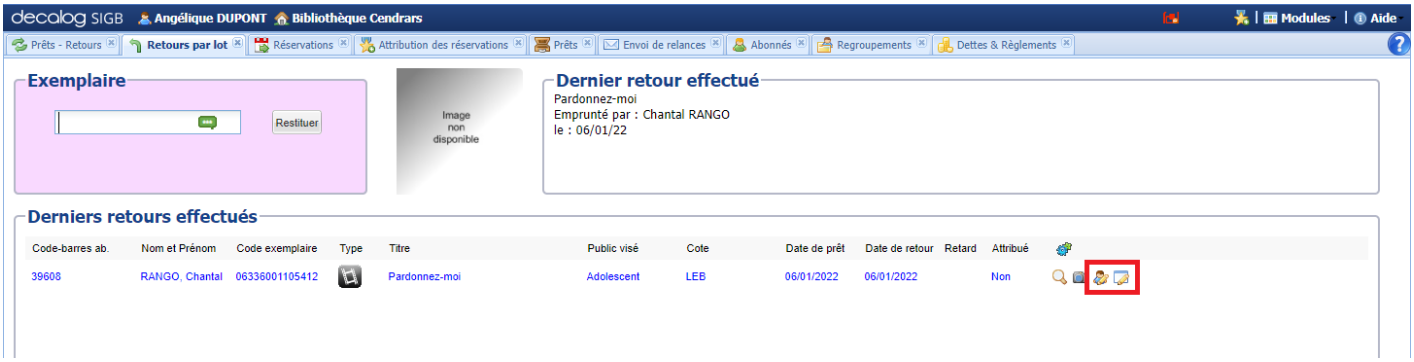



Après s'être déconnecté puis reconnecté, l'utilisateur disposant de ce nouveau droit voit ainsi apparaître les icônes de modifications à différents emplacements du module Circulation :

- Onglet Prêts-retours : l'icône de modification d'exemplaires est accessible dans la liste des prêts en cours et des réservations de l'abonné (à partir du moment où la réservation est disponible, puisque l'exemplaire est à ce stade identifié). Elle est également accessible dans la liste des prêts en cours et des réservations du regroupement (affichées au clic sur « Voir le regroupement »).



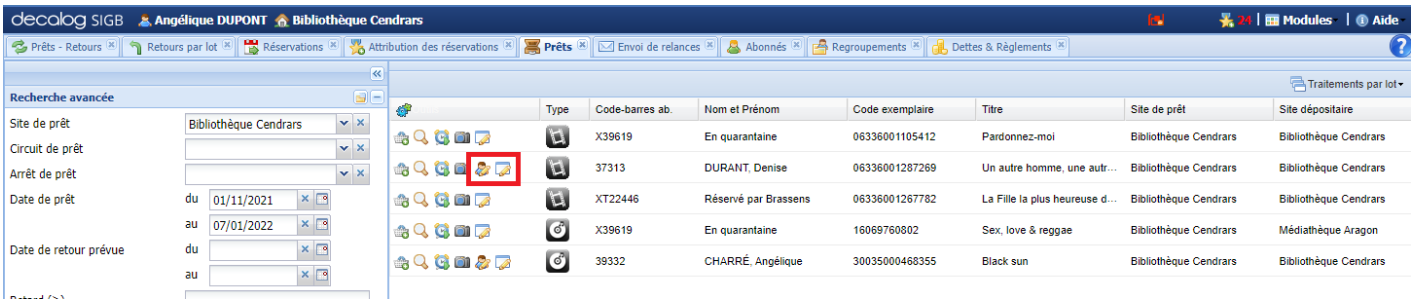

- Onglet Retours par lot : les icônes de modification de l'abonné et de l'exemplaire sont disponibles sur la ligne du document qui vient d'être restitué.



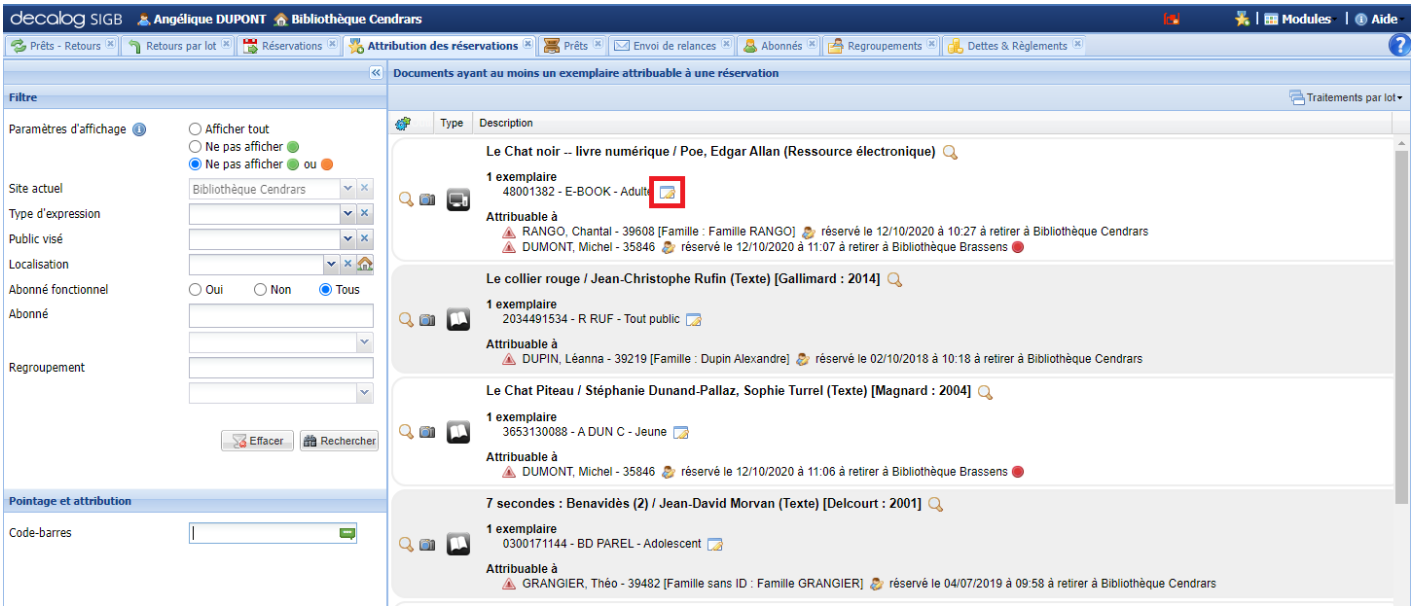

- Onglet Réservations : si la réservation est en attente, seule l'icône de modification de l'abonné est proposée (ce qui est normal puisque aucun exemplaire n'a encore été attribué à cette réservation). Si la réservation est disponible, les icônes de modification de l'exemplaire et de l'abonné sont proposées sur la ligne de la réservation.



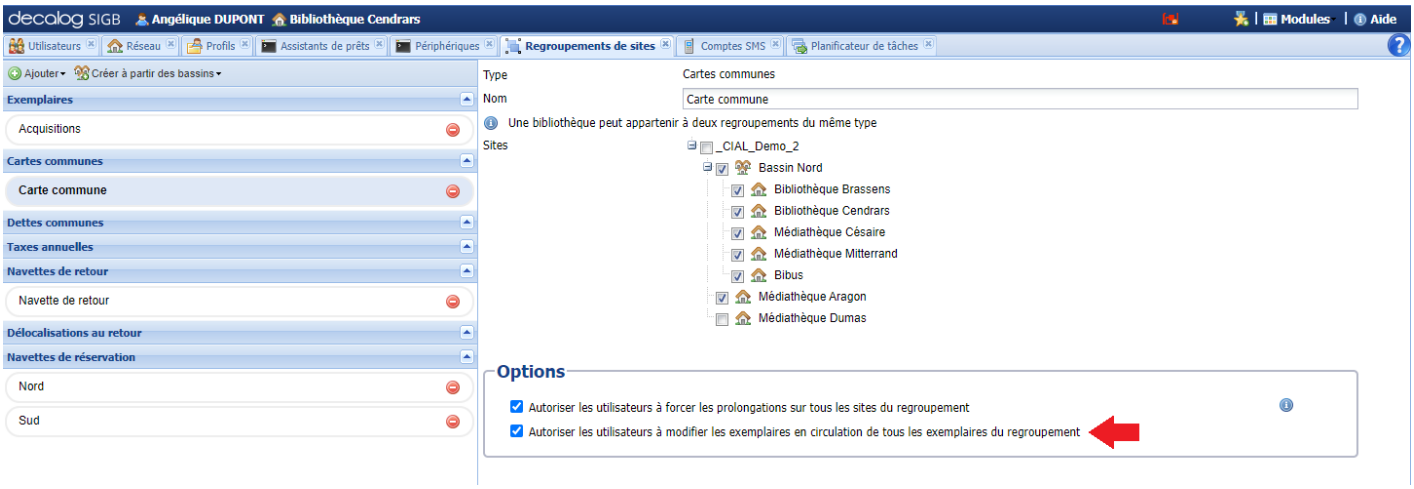
- Onglet Prêts : les deux icônes de modification (abonné et exemplaires) sont accessibles sur la ligne du prêt, sauf dans le cas où il s'agit d'un prêt fonctionnel (auquel cas seule l'icône de modification de l'exemplaire est proposée).




- Onglet Attribution des réservations : l'icône de modification d'exemplaires a été ajoutée sur la ligne de la réservation à satisfaire (l'icône de modification d'abonné était déjà présente dans les versions antérieures du logiciel) ?




**Précision complémentaire pour les réseaux de bibliothèques** : à l'image du droit permettant d'autoriser les utilisateurs à forcer les prolongations sur tous les sites du regroupement, une case à cocher a été ajoutée sur les regroupements de sites de type Carte commune pour permettre d'autoriser les utilisateurs à modifier les exemplaires en circulation de tous les exemplaires du regroupement.




Created 2026-07-03 15:00:17 UTC by Admin
Updated 2026-07-03 15:00:19 UTC by Admin